



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



LM-A24-09100  
21/05/2024

**Direction  
Départementale des  
Territoires**

Service Urbanisme Habitat  
Unité urbanisme - pôle planification

Dossier suivi par : Denis Laurière  
Tél. : 05.19.03.22.18  
Courriel : denis.lauriere@haute-vienne.gouv.fr

Le directeur

à

Communauté urbaine de Limoges Métropole  
À l'attention de Chloé Callais  
19 rue Bernard Palissy  
CS 10001  
87031 Limoges Cedex 1

Objet : Révision allégée n°1 du PLU de Rilhac-Rancon

Limoges, le **16 MAI 2024**

Par mail reçu le 30/04/2024, vous avez soumis à la direction départementale des territoires dans le cadre de la concertation, la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme pour la commune de Rilhac-Rancon.

Cette révision concerne la réduction d'un Espace Vert d'Intérêt Paysager (EVIP) sur une partie de la parcelle cadastrée AL02 suite à la décision du Tribunal Administratif décidant une annulation partielle du PLU. La surface retirée environ 900 m<sup>2</sup> correspond à 1/3 de la superficie totale de la parcelle qui est de 3 100 m<sup>2</sup>.

La suppression de cette prescription surfacique n'aura que peu d'impact.

Après approbation de cette révision qui n'appelle pas de remarque particulière, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Pour le préfet et par délégation  
Le directeur

Stéphane NUQ